

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Frédéric ROUSSE, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Anne-Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT et Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Chantal BEQUILLARD, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Claude MONNIER à Nicolas PETERLINI, et Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|--------------------|-----------------------|----|
| Le 21 février 2022 | Le 21 février 2022 | En exercice | 50 |
| | | Présents | 35 |
| | | Votants | 40 |

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2022-02-06 – Budget annexe GEMAPI – Débat d’Orientation Budgétaire 2022 *Rapporteur : Christian RAYOT*

Préambule

La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une compétence de la CCST depuis le 1^{er} Janvier 2018. La GEMAPI vise à améliorer la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides tout en prenant en compte le risque inondation et en essayant de le limiter. Elle se caractérise autour de 4 grands thèmes définis par le code de l'environnement (article L.211-7):

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (coordination sur l'ensemble d'un bassin versant de la gestion hydraulique)

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau
- La défense contre les inondations (gestion des digues, création de bassin tampon ou de zone d'expansion de crues)
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (projet de restauration de rivières à multi-enjeux : suppression des seuils/barrages, création de lit d'étiage, prise en considération de l'enjeu inondation, ...)

La gestion des milieux aquatiques n'est pas une politique nouvelle dans le Sud Territoire. En effet, dès le début des années 2000, sous l'impulsion de la région Franche-Comté, un état des lieux du bassin versant de l'Allaine a été réalisé et, à partir de 2010, un contrat rivière franco-suisse a vu le jour. La CCST pilotait ce contrat rivière en étroite collaboration avec les acteurs du territoire afin d'aboutir à un projet concerté et partagé par tous.

Les éléments marquants de 2021

Projet Restauration de l'Allaine – Tronçon « Traversée de Delle » :

- Pour rappel :
 - 17/06/2019 : lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre – Bureau d'étude : IRH
 - Fin 2020 : validation des études projet (PRO)
- En 2021 :
 - 18/02/2021 : dépôt du dossier de démarches administratives et réglementaires (dossier loi sur l'eau et DIG)
 - Mars – Avril /2021 : mise en ligne marché de travaux
 - 20/05/2021 : CAO pour le marché de travaux
 - 22/06/2021 : Notification à l'entreprise CLIMENT
 - 17/08/2021 : Début chantier
 - 23/09/2021 : Fin du chantier provisoire
 - Octobre – Décembre / 2021 : compléments d'études géotechniques

Projet Restauration de l'Allaine – Tronçons « Plaine de l'Allaine et de la Covatte » :

- Pour rappel :
 - 25/01/2018 : lancement de l'étude avant-projet sommaire – Bureau d'étude : Téléos Suisse
 - 2020 : fin de l'étude avant-projet sommaire, réflexion sur les suites à donner (études complémentaires, phasage des études et travaux, ...)
- En 2021 :
 - 1^{er} semestre 2021 : lancement des études complémentaires (Biens sans maîtres, bilan faune flore habitats)
 - 2nd semestre 2021 : lancement d'une étude agricole et agronomique sur un premier tronçon (changement des pratiques agricoles dans un contexte de restauration de rivière et de changement climatique) - Etudiants Agrosup Dijon

Diagnostic milieux aquatiques du Sud Territoire et communication / Sensibilisation :

- Reprise de ces missions suite à l'arrivée de Justine CAGNANT (Technicienne GEMAPI) depuis le 1^{er} août 2021.

Situation 2021 :

L'année 2021 a principalement été consacrée aux premiers travaux dans la traversée de Delle de la démarche de restauration de l'Allaine et aux suivis des études dans la plaine de l'Allaine.

Concernant le projet « Traversée de Delle », le début d'année a été marqué par l'élaboration des démarches administratives (dossier loi sur l'eau) et réglementaires (déclaration d'intérêt général).

Pour rappel, sur ce tronçon de 750 mètres linéaires, plusieurs objectifs ont été fixés :

- Rétablir la continuité écologique (présence d'un seuil infranchissable) ;
- Diversifier les écoulements et les habitats au sein du lit mineur ;
- Augmenter la lame d'eau à l'étiage ;
- Augmenter la capacité hydraulique en crue ;
- Remplacer la passerelle piétonne (ville de Delle).

Le printemps 2021 a été marqué par le choix de l'entreprise CLIMENT TP pour réaliser les travaux. Les travaux ont pu commencer le 17/08/2021 (travaux repoussés d'un mois suite aux précipitations abondantes au cours du mois de Juillet qui ont provoqué le 13/07/2021 une crue vingtennale et des inondations dans la zone de travaux). Les travaux ont été arrêtés mi-septembre à la suite de problèmes techniques rencontrés lors de la destruction du seuil infranchissable. Une étude complémentaire géotechnique a été commandée pour définir la stabilité des berges en octobre dernier et des sondages complémentaires ont été réalisés en décembre. Les conclusions de cette étude devraient tomber en début d'année 2022 et pourraient avoir un impact sur la suite des travaux. Le chantier devrait reprendre dès l'été prochain.

Concernant le projet « Plaine de l'Allaine et de la Covatte » (sur les communes de Delle, Thiancourt, Faverois, Joncherey et Grandvillars), plusieurs problématiques ont été étudiées :

- Seuils classés infranchissables ;
- Lit d'étiage sur élargi ce qui conduit à des hauteurs d'eau très faibles en période de sécheresse ;
- Inondations régulières (inférieures à Q10) qui touchent quelques habitations et sites sportifs ;
- Crainte d'une inondation majeure (Q100) qui pourrait toucher plusieurs dizaines d'habitations, de commerces voire d'industriels ;
- Rivière fortement incisée, sur-élargie ou encore complètement linéarisée à certains endroits ;
- Absence ou présence en faible quantité d'espèces et d'habitats typiques des milieux humides.

Pour rappel, ce projet concerne 14.5 km de cours d'eau (7.4 km sur l'Allaine, 3.7 km sur la Covatte et 3.4 km du canal des forges). Les études lancées en 2018 ont servi de base de travail et ont permis de lancer une partie des études complémentaires manquantes en 2021. Ainsi, il a été lancé au premier semestre l'étude bilan faune flore habitats ainsi qu'une étude biens sans maîtres. Au second semestre, c'est une étude d'impact agricole et agronomique qui a été lancée sur un premier tronçon (entre les tennis de Delle et la route de Joncherey/Thiancourt) à travers un projet élaboré avec l'école Agrosup de Dijon.

L'année 2021 a été marquée par le recrutement d'une technicienne depuis le 1^{er} août afin de reprendre des missions laissées de côté depuis la prise de compétence, faute de temps. Ainsi, la technicienne s'occupe notamment de la reprise du diagnostic des cours d'eau du Sud Territoire et notamment des affluents (Vendeline, Coeuvalte, Ecrevisse, Suarcine, ...) peu concernées jusqu'à maintenant par des études. Ce diagnostic permettra de mettre en évidence les secteurs à enjeux afin que, dans les prochaines années, des actions d'entretien et de restauration de rivière y voient le jour. Sa seconde mission consiste à sensibiliser et communiquer sur la protection des milieux aquatiques.

L'année 2021 a également été marquée par l'aide technique apportée aux communes, aux cabanes des Grands Reflets comme à la SEM SUD. Ainsi plusieurs dossiers loi sur l'eau, études et travaux ont été réalisés sur les communes du Sud Territoire avec l'aide du service GEMAPI.

En 2021, le service GEMAPI a accueilli par deux reprises un stagiaire en Seconde professionnel Nature Jardins Paysage et Forêts. Il a ainsi pu participer notamment au diagnostic des cours d'eau avec la technicienne en poste.

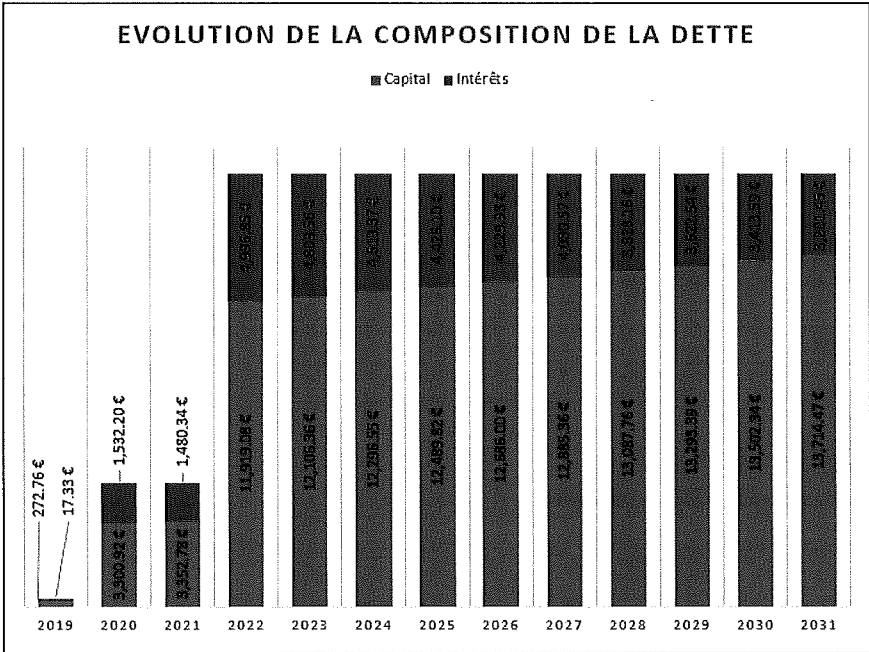
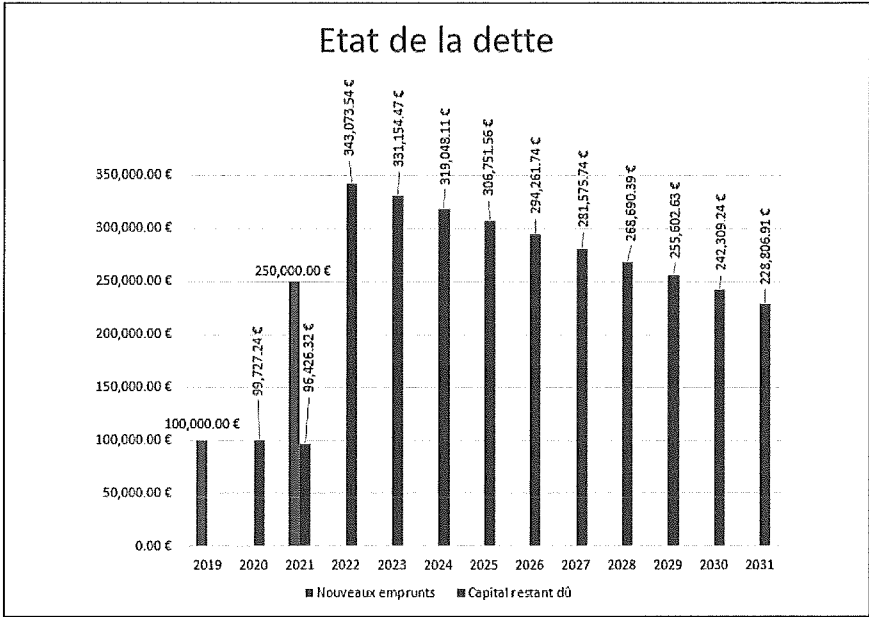
Pour finir, des actions ponctuelles ont également été organisées notamment avec le suivi du projet de restauration de la Bourbeuse menée par SNCF Réseau ainsi que le suivi des démarches réglementaires ou encore du SAGE Allan.

Une image du compte administratif 2021 :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2021 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 190 917.62 euros pour 2021 et un résultat cumulé en fonctionnement **excédentaire de 356 751 euros**.
- A la **section d'investissement**, un résultat d'exercice excédentaire à hauteur de 70 593.59 euros pour 2021 et un résultat cumulé en investissement **excédentaire de 109 142.81 euros**.
- Des **restes à réaliser** cumulés **excédentaires** à hauteur de **90 826.86 euros** (dépenses RAR : 277 704.14 € et recettes RAR: 368 531 euros).

| | Résultats 2021 | Résultats 2020 reportés | Tous exercices confondus | Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2022 | |
|----------------|-------------------|-------------------------------|--------------------------------|--|--------------|
| Fonctionnement | 190,917.62 € | 165,833.38 € | 356,751.00 € | Dépenses | 277,704.14 € |
| Investissement | 70,593.59 € | 38,549.22 € | 109,142.81 € | Recettes | 368,531.00 € |
| Total cumulé | | | 556,720.67 € | | |



Le montant des annuités d'emprunts était de 4 833.12 euros en 2021, dont 1 480.34 euros de remboursement d'intérêts et 3352.78 euros de remboursement de capital.

Le montant des annuités d'emprunts pour 2022 sera de l'ordre de 17 000 euros, dont 5 000 euros de remboursement d'intérêts et 12 000 euros de remboursement de capital.

Les grandes lignes du budget primitif 2022

En Fonctionnement

Les dépenses 2022 : 648 185.10 €

Dont notamment :

| | |
|--|---------------------|
| Charges à caractère général et frais de personnel | 153 250.00 € |
| • <i>Frais de personnel</i> | 117 000.00 € |
| • <i>Achats et variation de stocks (carburants, fournitures, vêtements de travail)</i> | 3 000.00 € |
| • <i>Services extérieurs (frais d'animation, entretien, divers)</i> | 23 000.00 € |
| • <i>Autres services extérieurs (frais locaux)</i> | 10 000.00 € |
| • <i>Impôts, taxes et versements assimilés</i> | 250.00 € |
| Virement à l'investissement | 366 719.93 € |
| Subventions exceptionnelles (Convention SNCF Réseau et Fédération Pêche) | 97 163.00 € |
| Autres charges de gestion courante | 10 552.17 € |
| Charges financières (Intérêts) | 5 500.00 € |
| Impôts et taxes | 5 000.00 € |
| Amortissement | 10 000.00 € |

Les recettes 2022 : 664 407.80 €

Dont notamment :

| | |
|---|---------------------|
| Taxe GEMAPI | 290 000.00 € |
| Subventions (Agence de l'Eau) | 17 656.80 € |
| Résultat fonctionnement 2021 reporté | 356 751.00 € |

Le budget fonctionnement est excédentaire de 16 222.70 euros.

En Investissement

Les dépenses 2022 : 1 006 480.74 €

Dont notamment :

| | |
|--|---------------------|
| Emprunts et dettes assimilées | 12 000.00 € |
| Immobilisations incorporelles (Frais d'études et de recherches) | 262 310.40 € |
| • <u>Projet Restauration de l'Allaine – « Plaine de l'Allaine » :</u> | |
| - Etude canal des Forges | 7 800.00 € |
| - Etude complémentaire Faune/Flore/Habitats | 7 750.40 € |
| - Etude complémentaire Biens sans maîtres | 11 760.00 € |

- Etude complémentaire hydrogéologique 40 000.00 €
- Maitrise d'œuvre – Tronçon Delle Tennis-Route Joncherey/Thiancourt 100 000.00 €
- Autres études :
 - Maitrise d'œuvre restructuration zone expansion des crues Delle 55 000.00 €
 - Etude pré-configuration + mise à jour/réalisation étude de danger systèmes d'endiguement 40 000.00 €

Immobilisations corporelles (Travaux) 707 170.34 €

- Projet Restauration de l'Allaine – « Traversée de Delle » :
 - Maitrise d'œuvre (RAR) 16 585.04 €
 - Travaux (RAR) 261 119.10 €
 - Frais entretiens, achats parcelles, travaux 22 460.20 €
 - Campagne suivis avant/après travaux 45 600.00 €
 - Communication projet 30 346.00 €
 - Etudes complémentaires - Imprévus travaux 16 060.00 €
 - Imprévus travaux 280 000.00 €

Autres travaux :

- Installation échelles de crues dans chaque commune 10 000.00 €
- Repères de crues 10 000.00 €
- Opportunités terrain 15 000.00 €

Opérations patrimoniales 25 000.00 €

Les recettes 2022 : 1 006 480.74 €



Dont notamment :

| | |
|---|---------------------|
| Solde d'exécution reporté de 2021 | 109 142.81 € |
| Subventions d'investissements reçues (RAR) | 368 531.00 € |
| Subventions d'investissements reçues | 127 087.00 € |
| Virement du fonctionnement | 366 719.93 € |
| Amortissements | 10 000.00 € |
| Opérations patrimoniales | 25 000.00 € |

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 006 480.74 euros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du budget annexe GEMAPI

| | |
|--|---|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le LUNDI 14 MARS 2022</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  | <p>Le Président, Le Président, Christian RAYOT</p>  |
|--|---|